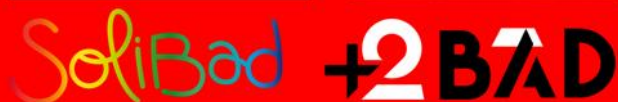




Comité Départemental
de Badminton



CHAMPIONNAT INTERCLUBS

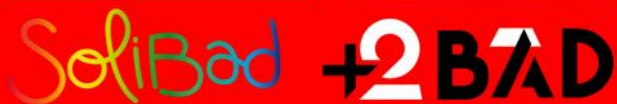
VETERANS

RÈGLEMENT

Saison 2026-2027



Comité Départemental
de Badminton

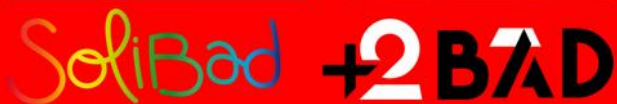


Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Les équipes doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Bretagne de Badminton et via le Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine.
2. Seuls sont autorisés à participer, les joueuses et joueurs « vétérans » à partir de la catégorie **V2** ayant une licence **FFBaD compétiteur**.
3. Les clubs pourront engager plusieurs équipes, composées de joueuses et joueurs licenciés en Ile-et-Vilaine.
4. Chaque équipe doit être inscrite via BadNet au plus tard le dimanche 4 octobre et avoir acquitté les frais d'inscription par virement au plus tard le vendredi 16 octobre (45 € par équipe : indiquer le motif du virement : Nom du club, inscription n équipes en IC Vétéran, n équipes en IC H, n équipes en IC mixte...)
5. Ou à défaut par chèque (indiquer au dos du chèque le nom du club et le nombre d'équipes inscrites dans chaque division ; Dans ce cas envoyez un mail au secrétariat du Comité)
6. De plus un formulaire d'inscription sera envoyé au Comité pour chaque équipe que le club inscrit. Il doit impérativement être envoyé par email (contact@comite35badminton.fr) avec les mentions suivantes : noms, adresses, téléphones fixe et/ou mobile et emails des responsables du Club et du Capitaine.
7. L'équipe dont la cotisation n'est pas réglée se verra sanctionnée d'un point par journée jouée par rencontre. Ex 1ere journée -1 point, 3eme journée - 3 points.
8. La date limite de dépôt des équipes est le 4 octobre 2026.
9. Chaque équipe est composée d'au moins 3 hommes et 2 femmes.
10. Une même équipe pourra être composée de joueurs et de joueuses issus de clubs différents.
11. Les joueuses et joueurs ne pourront évoluer qu'au sein d'une seule équipe de l'IC vétéran.
12. Les joueuses et joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.

Article 2 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

1. Le championnat sera constitué de 3 divisions avec des matchs en aller / retour si possible. Mentionnées DV1, DV2 et DV3
2. Les rencontres se dérouleront impérativement dans la limite des dates fixées en début de saison et définies sous le terme de « journée ».
3. Les équipes qui reçoivent doivent envoyer leurs invitations 15 jours avant la première date de la rencontre, faire une copie au responsable du Comité gérant le Championnat et envoyer un email 8 jours avant la première date pour confirmer (mettre en copie le responsable Comité).
4. Deux dates au minimum doivent être proposées avec si possible 2 jours non identiques.
5. Une rencontre ne pourra sortir de la « journée » sans l'accord écrit (email) du responsable Comité de ce Championnat.



6. Le classement pris en compte est celui du jeudi **précédant le 1er jour de la journée** (pour la totalité de la journée, c'est à dire sur les 2 ou 3 semaines).
7. Chaque association participant à un championnat interclubs, quelle que soit la division concernée, s'engage à licencier 100% de ses adhérents avant la première journée de la saison en cours. En cas de non-respect de cette obligation, et conformément aux dispositions prévues à l'article 2.1.6 des statuts de la FFBAD, le club en infraction pourra faire l'objet, ainsi que ses dirigeants, d'une sanction dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

Article 3 : Articulation avec les autres interclubs

Toutes les restrictions sont levées : désormais, un joueur ou une joueuse évoluant en IC Vétérans pourra également jouer en IC Mixte, IC Corpo, en IC Hommes et en IC Féminin.

Toutefois, un même joueur ou joueuse ne pourra jouer le même soir dans deux championnats interclubs différents

Article 4 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

1. Chaque rencontre entre 2 équipes les opposera
 - ✚ En DV1
 - ✚ sur 7 matchs dans les 5 disciplines, selon la répartition suivante :
 - ✚ 1 match en simple dame (SD),
 - ✚ 2 matchs en simple homme (SH),
 - ✚ 1 match en double homme (DH),
 - ✚ 1 match en double dame (DD),
 - ✚ 2 matchs en double mixte (DM).

Il faudra au minimum 3 garçons et 2 filles par équipe. 1 fille pouvant faire 3 matchs

- ✚ En DV2 et DV3
 - ✚ sur 6 matchs dans les 4 disciplines, selon la répartition suivante :
 - ✚ 2 matchs en simple homme (SH),
 - ✚ 1 match en double homme (DH),
 - ✚ 1 match en double dame (DD),
 - ✚ 2 matchs en double mixte (DM).

Il faudra au minimum 3 garçons et 2 filles par équipe. 1 fille ne peut faire plus de deux matchs.

2. Les matchs seront homologués et entreront en compte pour le classement individuel.
3. Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de **15 points** en tie-break.
4. Un même joueur d'une équipe ne peut pas disputer plus de 2 matchs, sauf en DV1 pour les filles (art 4.1).
5. Lors d'une même rencontre un même joueur(se) ne pourra pas disputer les 2 doubles mixtes ou les 2 simples.
6. A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé est gagné par l'adversaire sur le score au moment de l'arrêt du match. Sur BadNet, bien préciser sur la feuille de match « ABANDON » sous le score.
7. La fourniture des volants **est partagée** entre les équipes et le choix des volants est laissé aux joueurs à savoir :
 - a. Match où sont présents des joueurs classés R ou N : Volants plumes



Comité Départemental
de Badminton



SoliBad +2BAD

b. A titre expérimental les volants hybrides ou synthétiques sont autorisés dans les cas suivants :

- 1) Match où sont présents des joueurs classés D : Volants plumes ou hybrides et synthétiques homologués par la FFBaD : Si l'un des joueurs souhaite jouer en hybride ou synthétique et l'autre en plumes, c'est le volant plume qui prévaut.
- 2) Match où sont présents des joueurs classés P ou NC : Volants plumes ou hybrides et synthétiques homologués par la FFBaD ou plastiques : Si l'un des joueurs (P ou NC) souhaite jouer en plastique c'est son choix qui prévaut.
- 3) Remarque : les équipes doivent prévoir des volants plumes si elles ont des joueurs classés.

8. En cas d'oubli de tubes de volants par une équipe, une pénalité d'un point sera appliquée.

9. L'ordre dans lequel les joueurs sont placés en simple doit obligatoirement respecter leurs cotes (et plus le classement comme précédemment). Pour les doubles mixtes il faut respecter « la moyenne » des cotes.

Si une paire de mixte a une cote de 1 200 et l'autre une cote de 1 150, la paire ayant une cote de 1 200 jouera obligatoirement le mixte 1.

La cote prise en compte est celle du jeudi précédant le 1^{er} jour de la « journée » (pour la totalité de la journée c'est-à-dire sur les deux semaines). (art 2.6).

10. Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur ou joueuse, par un ou une autre, à la suite d'une blessure nécessitant son abandon à condition que le joueur n'ait pas commencé son match et que le remplaçant n'ait pas un meilleur classement.

Dans le cas où le remplaçant a un moins bon classement, l'ordre des simples ou des mixtes pourra s'en trouver inversé (Exemple : si un joueur (R6/R6/R6) se blesse en simple homme, il devait jouer en mixte 1 avec une joueuse D7, le mixte 2 étant classé D7/D7, le remplaçant pourra avoir un classement D8 pour, finalement, avoir un mixte 1 D8/D7 et un mixte 2 D7/D7). Bien préciser sur BadNet les noms du remplaçant et du remplacé.

11. L'heure du début de la rencontre ne doit pas dépasser 21H. Si une rencontre débute après 21H, l'équipe fautive se verra retirer 1 point sur la rencontre.

- dérogation est faite pour les clubs dont la salle n'est disponible qu'à partir de 21 heures. Le club doit faire cette demande au moment de l'inscription de ou des équipe(s). Dans ce cas, la rencontre doit débuter avant 21h15

- un joueur arrivant après 21 h ou 21 h 15 si dérogation ne pourra disputer qu'un seul match lors de la rencontre.

12. Impraticabilité de la salle pour jouer au Badminton : le club qui accueille se doit de vérifier l'état de sa salle le jour de la rencontre et de prévenir au plus tôt le capitaine en cas d'impraticabilité de la salle. La rencontre peut être reportée avec l'accord des 2 capitaines. Le responsable de la division devra être tenu informé.

13. Modalité d'accueil de la salle pour jouer la rencontre : Le club qui reçoit doit avoir à minima deux terrains de libre pour jouer la rencontre.

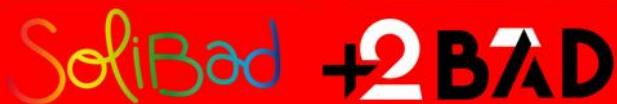
14. La rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs.

Victoire = 3 points

Egalité = 2 points

Défaite = 1 point

Article 5 : TRANSMISSION DES RESULTATS



- 1 Les résultats de la rencontre sont importés sur BadNet par le capitaine de l'équipe victorieuse dans les 48h. Suite à cela le capitaine de l'équipe adverse dispose de 48h pour vérifier et valider les résultats ou émettre une réclamation auprès du responsable de sa division. En cas d'égalité les résultats seront entrés dans BadNet par le capitaine de l'équipe qui reçoit.
- 2 La feuille de match peut être transférée **par mail** au responsable en format excel, pdf ou jpeg en cas de soucis lors de la saisie sur BadNet.
- 3 **Mode d'emploi aux capitaines des IC** : [Tuto-IC-Badnet.pdf](#)

Article 6 : FORFAITS, Sanctions, Pénalités

1. Joueurs ou joueuses sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés : Tout match effectué par ce joueur ou joueuse sera déclaré perdu.
2. Forfait d'une équipe sur un ou plusieurs matchs : pour être valide, même pour un forfait annoncé, en déplacement ou non, les joueurs de l'équipe adverse doivent être présents à l'annonce de chaque match.
3. Ordre des joueurs : le non-respect de l'article 2.6 entraîne la perte des deux matchs inversés (les deux SH et/ou les deux DM). => - 1 ou - 2 points sur la rencontre pour l'équipe fautive, par contre les scores des matchs ne seront pas changés et transmis à Poona.

Article 7 : LE CLASSEMENT DES EQUIPES

Le classement des équipes s'établira en fonction :

- du nombre de points,
- **si égalité, alors de la différence de matchs gagnés et perdus,**
- si encore égalité, selon la différence de sets gagnés et perdus,
- si encore égalité, selon la différence de points gagnés et perdus,
- si encore égalité, alors seront pris en compte les résultats de la rencontre ayant opposé les ex-aequo.

Article 8 : CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionnée par le responsable du Championnat.

Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.

Toute réclamation sera à faire auprès de la commission litige du comité.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement

Le responsable de l'IC Vétérans : **Serge Ackermann** : ackermann.serge@orange.fr